

dépôt de plusieurs brevets ces 2 dernières années, mais également des créations d'entreprise grâce à un « incubateur ». L'UVSQ est associée à 5 « pôles de compétitivité », a créé 2 fondations (dans le domaine de l'environnement-« Fondaterra »-et dans le domaine du handicap). L'UVSQ développe aussi des conventions avec les entreprises afin que les étudiants travaillent sur des projets concrets .

5-L'importance des « pôles de compétitivité » : Laetitia Lasagesse présente , à travers l'exemple du pôle de compétitivité « *système@tic Paris Région* l'organisation d'une synergie entre les acteurs complémentaires de l'entreprise, de la formation, de la recherche et institutions-Etat et collectivités. Un « pôle de compétitivité » permet de mobiliser des ressources publiques et privées.

E. Pinte fait valoir que Versailles (à Satory) devient le centre d'un pôle de compétitivité, MOV'EO, sur le développement de la «voiture intelligente de demain». Versailles dispose d'atouts qui ont présidé à la naissance de ce projet : *Technocentre Renault* à Guyancourt, *Centre d'Ingénierie de Peugeot* sur Vélizy, mais aussi *Giat Industrie*, *Citroën Sport* et *Renault Truck* sur Satory. Ce pôle de compétitivité est le fruit d'un mariage avec une entité de *Mov'eo* localisée en Normandie. Versailles devrait bénéficier de l'implantation sur son territoire de laboratoires de Recherche, à l'exemple de l'INRETS ou d'un laboratoire des Ponts et Chaussées. Dans ce projet, la notoriété de Versailles, mais aussi l'attractivité de son territoire dans les domaines de la formation et de la recherche ont été déterminantes au regard du lieu de naissance du pôle de compétitivité. E. Pinte précise que Versailles a fortement besoin de développer de nouvelles activités pour accroître la part très faible de la taxe professionnelle dans les recettes de la Ville (20% au lieu de 33% pour des villes comparables).

6 - Les obstacles au développement des formations par alternance :

A. Frémont souligne l'exigence et l'urgence du rapprochement enseignement supérieur/recherche et entreprises avec, toutefois, une réserve tout ne peut se résoudre par le développement de la voie de l'alternance. Des obstacles sont désignés : l'éloignement entre les grandes écoles et l'Université, la gouvernance difficile des universités, l'opinion étudiante et la capacité collective de blocage des étudiants confrontés à la réforme.

[La soirée s'est conclue par l'annonce de la création d'un pôle universitaire versaillais.](#)
Ce pôle réunit l'UVSQ, l'Ecole d'Architecture, l'Ecole du Paysage et demain, en toute probabilité

l'Institut du Parfum et le Centre de recherche du Château. Ce pôle a pour vocation de mieux fédérer les efforts de ces établissements pour rapprocher leurs disciplines complémentaires et développer ainsi l'enseignement et la recherche mais aussi pour mutualiser des moyens relatifs à la vie étudiante. Cette coopération renforcée pourrait déboucher sur la naissance d'un master, reconnu internationalement, et intégrant environnement, urbanisme et paysage.

Essor continuera sa réflexion et son action dans ce domaine. *Atelier enseignement supérieur et recherche*

Essor de Versailles

association loi 1901

Un OBSERVATOIRE de la vie communale, indépendant de toute représentation au Conseil municipal, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie de la commune et sa gestion.

UN CLUB DE RÉFLEXION qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL qui rassemble les Versaillaises et les Versaillais soucieux du meilleur essor possible de leur ville, et résolu à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leur commune.

Nos valeurs :

Le courage d'innover
Le sens de la collectivité
L'attention aux évolutions du monde
L'exigence de rigueur dans la gestion
Le développement de la vie démocratique
La solidarité active avec les plus démunis
Le respect absolu de toute personne
Le souci de la culture pour tous
La préoccupation de l'environnement

Cette revue est une publication de l'association "Essor de Versailles"
B.P. 261 78002 Versailles cedex
Tél. et fax : 01 39 51 88 12

site internet : <http://essordeversailles.free.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue
Comité de rédaction
Christiane Babault, Franklin Claude,
Dominique Brière, Fionn Halleman, Jean-Claude Mariannie,

Maquette : Jean Claude Mariannie

Photogravure et impression
Micropubli tel: 01 30 56 15 50

Dépot légal : février 2007

Année après année, la ville change...

l'essor de Versailles

...veillons à son avenir

EDITORIAL

N° 9

Février 2007

Prix : 5 euros

S o m m a i r e

pages 2 à 5

Versailles et la vie communale en 2006

pages 6 à 8

Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006

page 8

Essor de Versailles : ce que nous sommes et ce que sont nos valeurs de référence

Réflexion, Débat, Démocratie

Le 21 novembre dernier, Essor de Versailles organisait un débat public sur le thème « Enseignement supérieur et recherche –un atout pour les territoires ». Cette soirée a réuni, devant une centaine de personnes, des personnalités éminentes du monde académique dont la Présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, du monde des entreprises et le député-maire de Versailles. Ce numéro vous retrace les principaux points forts de ce débat qui s'est conclu par l'annonce de la création d'un Pôle de l'Enseignement supérieur à Versailles destiné à regrouper l'ensemble des établissements.

Cette réunion publique succédait à deux autres débats organisés par Essor de Versailles :

- le 1^{er} février 2001, un débat entre l'équipe municipale et l'équipe d'Essor de Versailles, sur la base de notre numéro 4 portant sur les grands dossiers de la Cité avant les municipales de mars 2001,
- le 15 avril 2005, à l'occasion du dixième anniversaire d'Essor de Versailles, une présentation du dossier Ville-Château de notre numéro 7 et un dialogue entre le député-maire de Versailles et le Délégué général du Château Christophe Tardieu.

Tous ces débats répondent bien à la vocation de développement de la démocratie locale d'Essor Versailles, observatoire indépendant de la vie communale, club de réflexion et mouvement civique local.

Quant au thème de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous continuerons notre réflexion. Essor de Versailles estime en effet que ses enjeux sont importants :

- pour l'avenir des générations futures,
- pour le développement économique et social,
- pour l'image de Versailles,
- et donc pour l'essor de Versailles, de Versailles Grand Parc et du bassin de vie environnant.

L'équipe de rédaction

La citoyenneté locale... première pierre de la démocratie

Versailles et la vie communale en 2006

La vie municipale : des élections encore lointaines, mais déjà une tension jamais atteinte au conseil municipal

Les prochaines élections municipales n'auront lieu qu'en mars 2008, mais le climat s'est encore détérioré alors qu'on pensait avoir déjà tout entendu de la part de la droite la plus extrême du conseil. Pauvres débats où les invectives et les propos injurieux scandent toutes les séances. Pauvre démocratie où les attaques personnelles deviennent habituelles. Pauvre démocratie où tous les sujets qui fâchent certains font l'objet de recours judiciaires, banalisant ainsi le rôle de la justice. Cette droite cherche à pousser « à la faute » la municipalité en place afin d'apparaître comme injustement attaquée. On se pose la question de savoir si les Versaillais ne devraient pas assister au moins une fois à un conseil municipal pour être « édifiés » ou s'il ne vaut pas mieux qu'ils ignorent ces si piètres débats. Les autres conseillers d'opposition ne peuvent que déplorer une telle situation et tenter de participer à des débats importants pour la cité.

Le maire a annoncé qu'il serait à nouveau candidat tant aux municipales qu'aux législatives. Il serait souhaitable que la droite extrême perde de sa superbe lors de ces deux élections.

Malaise dans la majorité en cette fin du mandat municipal

Des incidents ont aussi agité la majorité au point de devenir publics et le maire a dû reprendre la délégation des sports. Ceci préjuge mal du renouvellement de l'équipe en place pour les prochaines élections. De toute façon, plusieurs changements semblent indispensables en raison des problèmes rencontrés dans la gestion de certains domaines. Nous serons amenés à y revenir.

Une charte en 2007 pour les futurs conseils de quartier de 2008 ?

Depuis leur mise en place fin 2001, Essor de Versailles a suivi en permanence le fonctionnement des conseils de quartier. Dans notre numéro précédent et à la lumière de ce suivi, nous avons demandé qu'un minimum de règles soient définies pour le fonctionnement de ces conseils et bien sûr pour la constitution des futurs conseils après les municipales de 2008. Il semble que nous ayons été entendus -avec plus d'un an de retard- puisque 2007 devrait voir la présentation au conseil municipal d'une "charte des conseils de quartier". Nous resterons très attentifs à ce sujet si important pour tous les Versaillais en matière de démocratie participative.

Circulations douces : un an de retard ?

Le schéma directeur des circulations douces (vélos et piétons) de Versailles doit être engagé selon deux plans de trois ans, avec des subventions du Conseil Régional (30 à 50% des opérations selon leur nature). **Le premier plan triennal 2004/2006 d'un montant de 210 000 € a été réalisé à 80% environ et avec retard.** Ce retard permanent tout au long du plan a entraîné la perte d'une partie des subventions régionales. **Le prochain plan triennal commencera lui aussi en retard** puisque son élaboration est encore en cours au sein de la commission des circulations douces. Il devra être soumis aux conseils de quartier (les conseils actuels ou ceux d'après les élections de mars 2008 donc avec un retard supplémentaire ?) puis au conseil municipal avant de faire l'objet d'un dossier de subvention auprès du Conseil Régional. Ce n'est qu'après accord avec celui-ci que les travaux pourront commencer, probablement pas avant la fin 2007 et ce deuxième plan 2007/2009 sera en fait un plan 2008/2010 avec une année perdue par rapport au calendrier initial.

En ce qui concerne la définition des aménagements, on doit noter des oppositions fortes de l'architecte des bâtiments de France et **une difficulté constante avec le Conseil Général** qui est seul compétent sur la voirie départementale très étendue dans Versailles et qui privilégie toujours la fluidité du trafic automobile.

Un acquis positif cependant, **la conversion de la municipalité, d'abord réticente, aux contre-sens cyclables** désormais généralisés dans de nombreuses villes et facteur d'apaisement du trafic.

Autre élément positif, **l'annonce d'une ceinture verte** de 18 km environ, itinéraire accessible aux vélos (partout ?) et aux piétons, reliant autour de Versailles les zones vertes. Il s'agit là d'une opportunité offerte en compensation de la construction de l'autoroute A86 souterraine. Le promoteur Cofiroute finance des projets liés à l'environnement dans les communes concernées par le projet. Trois questions se posent cependant :

- est-ce que la subvention offerte suffira pour réaliser entièrement le projet de ceinture verte ?
- à quel rythme avancera alors la ceinture verte ?
- comment sera-t-elle reliée au schéma des circulations douces de Versailles et aux autres itinéraires autour de Versailles ?

Enfin il faut souligner l'importance du travail bénévole des associations-dont Essor de Versailles-dans le cadre de la Commission des circulations douces. Ce travail est unanimement reconnu mais peu mis en avant par la municipalité qui, par exemple, n'en parle pas dans son magazine de novembre 2006 consacré au sujet.

Bilan de l'insécurité routière dans Versailles en 2006

Année	accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	33	1
2001	220	201	17	4
2002	176	178	22	1
2003	159	145	29	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	28	1
Total	1241	1030	184	9

source : commissariat central de Versailles

Le nombre d'accident est en légère diminution, mais le nombre de blessés graves remonte à 28 et on doit encore déplorer un mort. Les piétons restent victimes des autres dans 38% des cas (1).

Enfin sur l'échantillon des 1241 accidents depuis 2000, les cinq voies les plus dangereuses se confirment : l'avenue de Paris, la RD 10, et les rues des Chantiers, des Etats Généraux et du Maréchal Foch ; elles concentrent 27% des accidents (1). (1) Un accident compte pour 50% en cas de responsabilité partagée ou de voie en intersection

Un plan de circulation bientôt ? Mais lequel ?

Un plan de circulation est annoncé pour Versailles. On peut d'abord s'étonner d'un tel projet alors que devrait bientôt commencer l'élaboration du PLD (Plan Local de Déplacements) qui concerne l'ensemble de la région de Versailles et notamment les liaisons entre Versailles et les communes périphériques.

L'adjoint en charge du dossier parle d'une étude mais l'étude est toujours en cours et pourtant les premières propositions sont présentées partout : conseillers municipaux, conseils de quartier, commission des circulations douces, atelier déplacement de l'agenda 21... **L'accueil dans la population a été en général négatif.**

Deux fausses bonnes idées sont à déplorer dans cette étude :

- améliorer la fluidité du trafic automobile, car c'est contribuer à son développement.
- développer à la fois l'automobile et le transport en commun dans une démarche « équilibrée » qui peut apparaître raisonnable, car c'est risquer de ruiner l'impact des projets de transport en commun. En effet le plus souvent, aménager le réseau routier existant est plus aisé que de réaliser des projets de transport en commun moins facilement phasables.

Le futur transport en commun en site propre (TCSP) Versailles -Le Chesnay voit sa réalisation repoussée au fur et à mesure qu'on l'évoque. Une première concertation se déroule du 5 février au 9

mars (en partie durant les vacances !) mais il ne s'agit là que d'une première étape très préalable. De tels projets peuvent mettre jusqu'à une dizaine d'années.

L'enjeu est clairement de réaliser un projet dont la longueur en vrai site propre soit maximale au profit des bus.

Intercommunalité : Versailles Grand Parc et 11 communes

Comme l'Université, la Communauté de Communes du Grand Parc s'enrichit du nom de Versailles et de sa notoriété : elle devient Versailles Grand Parc. Lors de sa création en janvier 2003, nous avions déploré que le nom de Versailles ne figure pas dans sa dénomination, alors incompréhensible au-delà du voisinage.

Autre évolution notable, **la commune de Bois d'Arcy rejoint Versailles Grand Parc** au 1er janvier 2007. Ce sera la première commune gérée par une municipalité



de gauche à y entrer.

Enfin on peut se réjouir de premiers contacts entre Versailles Grand Parc et les deux communes du Chesnay et de Vélizy dont nous avons déploré l'absence.

Vers le démarrage du projet des Chantiers

Une enquête publique était ouverte fin 2006 au sujet des équipements commerciaux de la ZAC des Chantiers et du permis de construire n°1 correspondant, avant décision de la Commission départementale des équipements commerciaux. Peu de monde s'y est intéressé, mais, il est vrai que de concertations en enquêtes publiques sur ZAC et PLU, les Versaillais sont sans doute saturés, d'autant que les avis exprimés n'ont quasiment pas été pris en compte.

Le dossier d'enquête donne des informations sur l'état actuel du dossier qui a réellement évolué puisqu'on y parle de « nouveau projet » ! On peut d'ailleurs se demander à quoi servent les différentes procédures si le projet peut être modifié sensiblement par la suite !

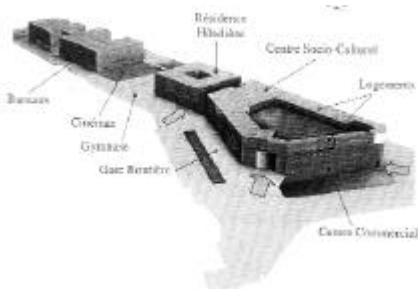
On peut ainsi noter :

- que **le nombre de logements sociaux a baissé de**

25% passant de 53 à 40. Qui a pris une décision si regrettable, surtout quand on parle du droit opposable au logement ? Est-ce le promoteur qui est largement majoritaire quant au financement de l'opération (92% contre 8% pour la ville) ? Nous avons craint de telles évolutions ...

- que, par contre, **le plan de circulation interne à la ZAC semble s'être amélioré dans le sens préconisé par Essor de Versailles**. Le flux automobile montant par l'avenue de Sceaux est dirigé vers la droite pour ne pas couper le flux des bus situé au centre de l'avenue; il contourne l'îlot des bureaux et sa seule destination possible est l'entrée du parking située derrière. Le flux automobile descendant l'avenue de Sceaux provient soit de la place Poincaré soit de la sortie du parking située sur la place centrale, près de l'îlot des commerces et des logements : là encore, ce flux ne gêne pas la circulation des bus. Il reste à préciser comment sera faite l'annonce en amont si le parking est plein.

Les travaux de la première tranche de rénovation de la gare et de la création du pôle multimodal prévus dans le contrat de plan Etat-Région 2000/2006 vont pouvoir commencer fin 2007 ou début 2008 (!) avec le déblocage des financements. Le chantier de la ZAC pourrait



démarrer fin 2008. Les travaux devraient s'achever en 2011/2012.

En ce qui concerne les commerces, objet proprement dit de l'enquête publique, on peut faire les remarques suivantes :

- le problème général des **embouteillages autour de la ZAC et notamment sur l'axe Etats Généraux / Chantiers ne pourra diminuer**, contrairement à ce qui est à nouveau affirmé dans le dossier et en dépit de ce que nous venons de dire sur le plan de circulation interne à la ZAC. En effet, le trafic attiré par la ZAC - et c'est pour cela que la capacité du parking augmente - se surajoutera au trafic actuel .
- la **concurrence des commerces de la ZAC avec les commerces existants** ne saurait être niée, même si on se limite au voisinage immédiat : ce sera flagrant pour les commerces alimentaires .

- dans ces conditions, **comment peut-on affirmer – en quatre lignes d'un épais rapport !- qu'il n'y aura aucune suppression d'emplois**, en remplacement des 330 emplois annoncés ?

Fin de l'histoire du Panier Fleuri ?

C'est une histoire bien mouvementée qui a débuté par une délibération adoptée en juin 2001 par le Conseil municipal fraîchement élu. Cette délibération tendait à vendre le terrain occupé par l'ancien immeuble, orné d'une moulture de Panier Fleuri, pour permettre une opération immobilière sous maîtrise du promoteur Léon Grosse. Cette transaction a été attaquée au plan juridique par l'extrême droite du Conseil qui considérait le prix de vente comme un prix de complaisance. L'affaire a fait couler beaucoup d'encre, entraîné bien des plaidoiries, suscité de nombreuses séances houleuses du conseil municipal et finalement coûté beaucoup d'argent aux contribuables de Versailles à travers les frais engagés (100 000€) et le manque à gagner en rentrées fiscales.

Les premiers coups de pioche de cet ensemble de commerces et de bureaux sont annoncés pour le début 2007 et la livraison des bâtiments fin 2008.

Satory : l'échec d'un vrai huitième quartier ?

Nous avons consacré un dossier à Satory dans notre revue de janvier 2004. Nous y mettions en lumière sept défis pour le huitième quartier : dépollution des terrains, mixité industrie/bureaux haut de gamme, implantation de logements, respect de l'environnement, mixité civils/militaires, déplacements, concurrence d'autres zones de développement. Aujourd'hui la situation n'a guère évolué au delà de quelques modifications notables :

- L'Opération d'Intérêt National (OIN) « Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines » devrait rassembler la plus forte concentration de recherche et d'industrie de pointe dans un projet urbain attractif comprenant logements et équipements mais on y évoque plus facilement le pôle de compétitivité Sytém@tic que Mov'éo ;
- Vestapolis a du en effet se fondre dans Mov'éo et le pôle de compétitivité n'est plus géré à Versailles mais à Rouen avec une domination par les pôles Renault de Normandie ; l'INRETS n'installe plus son siège à Versailles mais seulement un établissement ;
- GIAT devenu Nexter a redressé ses comptes mais au prix d'une réduction importante des activités et des emplois ;
- Renault Trucks va s'installer avec son siège social ;
- les deux projets de bureaux de Bouygues et d'Unimo ont échoué jusqu'ici et vont être relancés par Nexter et Sogaris ;

- sur la partie ouest, les projets de logements et d'équipements sont à ce jour abandonnés malgré les orientations fortes de l'OIN de libération des terrains disponibles de l'Etat. Ne peut-on pas alors s'étonner que l'Etat fixe des règles et qu'il ne les fasse pas respecter et que dans le contexte actuel de l'urgence à créer des logements aidés ou pas, les 65 hectares disponibles de Satory ouest ne soient pas utilisés en dépit du coût de leur dépollution (10 M €) ;

- il n'y a toujours pas de desserte en transport en commun lourd crédible à l'horizon et le STIF a relancé deux études.

L'ambition d'un vrai 8ème quartier de Versailles s'éloigne et Satory restera un quartier essentiellement militaire où les instances militaires remplacent même le conseil de quartier mis en place en 2001. **Il faudra être très volontariste pour bénéficier des retombées possibles de l'OIN. Le plat ne passera pas deux fois : la ville de Versailles est-elle prête à s'investir et à investir pour vraiment préparer l'avenir ; ce sera un enjeu fort de la prochaine mandature** puisque la montée en puissance est prévue pour 2008.

Le Château toujours aussi dominateur dans ses relations avec la Ville et les Versailles

Notre dossier Ville/Château de 2005 avait bien mis en exergue le déséquilibre des relations entre la Ville, ses habitants et le Château au profit de ce dernier dans tous les domaines. La mise en paiement du Petit Parc en était un exemple significatif. Essor de Versailles craignait alors que la mise en paiement s'étende autour des Trianons. Un nouveau dialogue semblait s'instaurer à l'occasion de la soirée organisée par notre association avec la participation de M. Pinte et du Délégué Général du Château, Christophe Tardieu qui annonçait alors la fin du Petit Parc payant. Et depuis deux ans, le Château s'était ouvert aux spectacles du mois Molière.

Aujourd'hui les relations se détériorent :

- **l'accès payant aux deux Trianons s'est étendu** à ce qui est devenu le Domaine de Marie-Antoinette ;
- **les tarifs minima d'accès au Château ont augmenté de 80%** entre les saisons 2005/2006 et 2006/2007 (de 7.5 à 13.5 euros pour le château et de 5 à 9 euros pour le domaine de Marie-Antoinette qui englobe les Trianons et leurs jardins). Bien sûr les prix recouvrent quelques prestations supplémentaires mais ces tarifs restent élevés pour accéder à des lieux historiques surtout pour des familles et pour des visiteurs qui souvent ne veulent et ne peuvent consacrer qu'un temps insuffisant pour tout voir ? De plus est-on sûr que tous les espaces seront ouverts en permanence puisque la règle est que ceux-ci soient ouverts proportionnellement au nombre des gardiens présents ?
- le domaine de Marie-Antoinette n'est plus ouvert

côté porte Saint-Antoine ;

- **l'affaire des gradins du bassin de Neptune** témoigne de l'absence de volonté de dialoguer avec les riverains par ailleurs touchés par le bruit des spectacles de nuit - à l'occasion de la manifestation d'art moderne Versailles Off, une vive polémique a opposé le château à des croyants offensés par le caractère provocateur de l'exposition de robes de mariées de Christian Lacroix dans la chapelle du Château. Le maire de Versailles a pris parti contre la tenue de l'exposition, qui n'a d'ailleurs pas pu avoir lieu.

La logique trop exclusivement économique de la gestion du Château est-elle justifiable, alors même que le Château bénéficie dans le même temps de l'aide de nombreux mécénats ? Par ailleurs un **minimum de concertation ne devrait-il pas s'instituer** de la part d'un établissement public sans remettre en cause son fonctionnement ?

Quel impact aura l'Agenda 21 ?

Au nom même de nos valeurs de référence, nous attendons beaucoup de ce programme des actions à mener au niveau de la ville pour un développement vraiment durable c'est-à-dire «qui tienne compte des besoins des générations futures» dans toutes ses composantes : environnement, économie, social voire culture. Que restera-t-il des nombreuses propositions faites par les Versaillais ? Pourra-t-il y avoir des inflexions dans les politiques de la Ville ou tout continuera-t-il comme s'il ne s'était rien passé ?

Brèves

Le Parking Saint-Louis rouvre enfin. Il était fermé depuis le gros orage du 23 juin 2005. Il aura donc fallu 20 mois pour expertiser et imaginer des parades. Mais les quatre bassins de rétention prévus dans le quartier ne verront le jour que dans les deux ans à venir. Espérons que les dispositifs tiendront le coup face au nombre croissant des grosses précipitations.

Versailles dispose à nouveau d'une piscine à Montbauron. C'est une réalisation attendue depuis 2003 qui ouvre avec presque une année de retard.

Le premier bus de nuit fonctionne depuis septembre avec cinq allers-retours : à quand plus de fréquences et à quand les autres lignes déjà dans les cartons de Phébus ?

L'hôpital Mignot de Versailles apparaît au 5ème rang du classement national "qualité" des grands hôpitaux français publié par l'Express. Malgré l'objectivité relative de tels classements, bravo !

Alors que de nombreux élus de tous bords assistaient à la séance des vœux de l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines, **aucun élu de la municipalité n'était présent.** Pourquoi ? *Atelier vie communale*

Enseignement supérieur et recherche à Versailles : la soirée-débat du 21 novembre 2006

Essor de Versailles a organisé le mardi 21 novembre, en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV) et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), une **soirée-débat sur le thème «Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines»**. Cette soirée a prolongé directement la réflexion menée dans notre précédent numéro. La soirée était animée

par Denis Lemarié, journaliste à Radio France et auteur du livre «Chroniques de Versailles». Elle a réuni, devant une centaine de personnes et en présence de M. Boissinot, Recteur d'Académie, un plateau de très haut niveau du monde

académique, des collectivités territoriales et de l'environnement socio-économique : Etienne Pinte, Sylvie Fauchoux, présidente de l'Université, Nicolas Michelin, directeur de l'ENSAV, Armand Frémont, ancien recteur de l'académie de Versailles, Dominique de Calan, délégué général de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie du MEDEF) et président du conseil de surveillance d'Altran, Luc Ziegler, secrétaire général de l'université Nancy 1, Laetitia Lasagesse du pôle de compétitivité systém@tic Paris Région et Renaud Nadjahi de la CCI Versailles-Val d'Oise-Yvelines.

L'Enseignement supérieur et la ville

Cette première séquence a permis de dégager les points forts suivants.

1 - L'immobilier universitaire

L'enseignement supérieur, ce sont d'abord des locaux d'enseignement et de recherche qu'il faut construire, aménager, réhabiliter, entretenir. Cela nécessite des choix d'implantation, des stratégies foncières, des montages juridiques et financiers. Les collectivités locales à tous niveaux ont un rôle essentiel de facilitateur, d'accompagnateur.

E. Pinte a rappelé la volonté de la ville d'accueillir des premiers cycles en 1986 pour rapprocher l'Université des lycéens, puis l'UFR de Sciences (Unité de Formation et de Recherche) de l'UVSQ en 1990. A. ce sujet A. Fremont a regretté que Versailles

abrite les sciences exactes et non les lettres et le droit. Curieux paradoxe dans une ville chargée d'histoire. S. Fauchoux a cité l'exemple de la Faculté de Médecine Paris Ouest qui vient de rejoindre l'UVSQ. Elle souhaitait s'implanter à Versailles mais faute de place ou de volonté de l'accueillir, elle est partie à Saint-Quentin.

2 - Des logements et des moyens de transport

L'enseignement supérieur, ce sont aussi des logements



Source : Rivoire, UVSQ

pour les étudiants et les enseignants et des moyens de transport. L. Ziegler a rappelé qu'il s'agissait là d'éléments essentiels dans lesquels les collectivités locales ont aussi un rôle à jouer. E. Pinte a rappelé que la municipalité n'avait

prise que sur 30 % du territoire communal et qu'elle s'efforçait de mener une politique volontariste de construction de logements étudiants, sans doute insuffisants par rapport à la demande. Il a rappelé que 500 chambres manquaient selon une estimation de juin 2001. Même si quelques projets commencent à voir le jour, les besoins ont sensiblement augmenté compte tenu du développement de l'UVSQ.

S. Fauchoux a confirmé qu'il s'agissait là d'un problème essentiel qui devrait trouver une solution à une échelle plus vaste que le seul territoire de Versailles : pourquoi pas dans le cadre de l'OIN Palaiseau, Saclay Versailles (Opération d'aménagement d'Intérêt National) ?

3 - L'animation sociale et culturelle

Chacun s'accorde à reconnaître que l'enseignement supérieur versaillais ne s'est pas suffisamment diffusé dans la ville et qu'il ne contribue guère à la vie sociale et culturelle. Sans doute la dispersion des établissements sur l'ensemble du territoire communal est elle une des raisons.

A. Fremont a regretté que l'UFR de Sciences soit confinée dans une entrée de ville sur un campus d'ancienne école normale. La question reste entière d'ouvrir ce site sur la Ville.

N. Michelin a reconnu que l'école d'architecture avait été trop longtemps coupée de la ville, réfugiée dans les étages de la Petite Ecurie. Avec les nouvelles implantations dans la Maréchalierie et la Forge et une

entrée Avenue de Sceaux.....encore un peu confidentielle, la situation devrait changer. Il rêve d'aménager un passage public à l'intérieur de l'école pour que les Versaillais s'approprient cet espace. Il pense que les problèmes de sécurité des accès ne sont pas insurmontables. Cette idée d'ouverture des espaces devant le Château rejoint les propositions d'Essor de Versailles dans son dossier Ville/Château de 2005.

S. Fauchoux a rappelé que l'une des missions de l'Université est de diffuser les connaissances. La présidente souhaite que des manifestations telles que la fête de la Science soient l'occasion de faire connaître la Faculté aux lycéens et collégiens et plus généralement aux Versaillais.

4 - Image et notoriété

L'enseignement supérieur ne participe guère à l'image et à la notoriété de la Ville, dominées par le Château. E. Pinte reconnaît que l'enseignement supérieur versaillais n'est pas assez connu et invite à faire un examen de conscience partagé. Il pense qu'avec l'OIN et les pôles de compétitivité, les travaux de recherche de l'université devraient contribuer à accroître sa notoriété.

L'enseignement supérieur et les entreprises

La relation enseignement supérieure/entreprise a pu être analysée dans son insuffisance. L'urgence d'avancer dans ce domaine sera très largement soulignée. Les obstacles seront également évoqués.

1 - L'Université est-elle dans la vie ?

Si l'Université est insuffisamment dans la Ville, D. de Calan développe l'exigence d'une meilleure intégration de l'Université dans la vie économique et d'une capacité à mieux mobiliser des ressources qui peuvent exister, à l'exemple des contrats de professionnalisation qui actuellement ne sont pas utilisés en totalité. Les expériences étrangères démontrent le décalage dans lequel nous sommes et l'insuffisante immersion des jeunes étudiants dans des projets opérationnels de développement. Nous ne disposons que de 2 ou 3 ans pour atteindre des objectifs tels que 30 à 40% des étudiants engagés sur des formations par alternance et développer l'innovation dans le cadre d'un rapprochement de l'enseignement et des entreprises, notamment des PME.

2 - La place des formations par alternance :

R. Nadjahi au nom de la C.C.I. qui représente 66 000 entreprises précise la place des formations par alternance du CAP au BAC + 5 : plus de 5000 apprentis dont plus de 1000 engagés sur la préparation de diplômes

d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, a été créé un Centre de Formation par Apprentissage "d'Alembert", en partenariat avec l'UVSQ. La C.C.I. a fondé en liaison avec les professionnels du secteur l'Institut Supérieur du Parfum, de la Cosmétique et de l'Aromatique Alimentaire (ISIPCA). R. Nadjahi souligne qu'à l'issue des formations par alternance le taux d'insertion des jeunes dans l'entreprise s'établit à un niveau sensiblement supérieur, soit près de 85% à 6 mois.

La Formation professionnelle par alternance : l'exemple du Lycée Jules Ferry.

Des partenariats entre le lycée et les entreprises environnantes dans le domaine de l'ingénierie, notamment du secteur automobile, ont permis de créer de nombreuses classes préparant par alternance des diplômés de l'Education Nationale de niveau BAC + 3 (Licence Professionnelle). L'entreprise contribue à définir la formation en apportant toute sa connaissance du métier, le jeune complète sa formation initiale par une professionnalisation en alternance qui le rend opérationnel et lui permet de mieux s'intégrer dans l'entreprise en C.D.I. En Janvier 2007, le lycée Jules Ferry et l'entreprise Renault officialisent, à travers une Convention de partenariat, cette coopération efficace entre les enseignants, les tuteurs de l'entreprise et les jeunes.

3 - Les étudiants peuvent devenir les « premiers ambassadeurs de l'Université » vis-à-vis des entreprises dans le cadre de leur stage :

L. Ziegler évoque le «modèle» de l'Université Technologique de Compiègne qui délivre des diplômés d'ingénieurs avec un cursus comprenant 2 stages de 6 mois en entreprise. Cette étroite coopération entre les enseignants et les tuteurs de l'entreprise est importante ainsi que le récent rapport Hetzel nous le rappelle.

4 - L'Université, une ouverture progressive sur des partenariats public/privé :

S. Fauchoux décrit les différentes formes de partenariat que son Université a pu mettre en œuvre ces dernières années. La relation avec les entreprises se traduit dans l'importance des formations en alternance (actuellement près de 10% des étudiants sont engagés sur de telles formations; l'objectif d'ici à 3 ans consiste à doubler la place des formations par alternance). La plupart des 125 formations dispensées sont ouvertes aux entreprises et à la formation continue et l'Université participe à la création de «chaires industrielles». Le lien avec les entreprises est renforcé par la valorisation de la recherche (à hauteur de 5 millions d'Euros, soit un doublement en 2 ans). Il en résulte le